

DANGEROUS GOODS OCCURRENCE REPORT

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT MARCHANDISES DANGEREUSES

CMR.OPS.FORM.604



Part I: OCCURRENCE DETAILS / DÉTAILS DE L'ÉVÉNEMENT			
1. Operator: <i>Exploitant</i>		2. Date of occurrence (dd/mm/yyyy): <i>Date de l'événement (jj/mm/aaaa)</i>	
		3. Local time of occurrence: <i>Heure locale de l'événement</i>	
4. Flight date (dd/mm/yyyy): <i>Date du vol (jj/mm/aaaa)</i>		5. Flight No: <i>N° de vol</i>	
6. Departure airport: <i>Aéroport de départ</i>		7. Destination airport: <i>Aéroport de destination</i>	
8. Aircraft type: <i>Type d'aéronef</i>		9. Aircraft registration: <i>Immatriculation de l'aéronef</i>	
10. Location of occurrence: <i>Lieu de l'événement</i>		11. Origin of the goods: <i>Origine des marchandises</i>	
Part II: DESCRIPTION OF THE OCCURRENCE / DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT			
12. Description of the occurrence, including details of injury, damage, etc. (if necessary, continue on the continuation sheet): <i>Description de l'événement, y compris les détails des blessures, dommages, etc. (si nécessaire, poursuivre sur la feuille de continuation) :</i>			
Part III: DANGEROUS GOODS INVOLVED / MARCHANDISES DANGEREUSES CONCERNÉES			
13. Proper shipping name (including the technical name): <i>Désignation officielle de transport (y compris le nom technique)</i>		14. UN/ID No (when known): <i>N° ONU/ID (lorsqu'il est connu)</i>	
15. Class/division (when known): <i>Classe/division (lorsqu'elle est connue)</i>	16. Subsidiary risk(s): <i>Risque(s) subsidiaire(s)</i>	17. Packing group: <i>Groupe d'emballage</i>	18. Category (class 7 only): <i>Catégorie (classe 7 uniquement)</i>
19. Type of packaging: <i>Type d'emballage</i>	20. Packaging specification marking: <i>Marquage de spécification de l'emballage</i>	21. No of packages: <i>Nombre de colis</i>	22. Quantity (or transport index, if applicable): <i>Quantité (ou indice de transport, le cas échéant)</i>
23. Reference No of the air waybill: <i>N° de référence de la lettre de transport aérien</i>			
24. Reference No of courier pouch, baggage tag or passenger ticket: <i>N° de référence de la valise courrier, de l'étiquette de bagage ou du billet de passager</i>			
25. Name and address of shipper, agent, passenger, etc.: <i>Nom et adresse de l'expéditeur, de l'agent, du passager, etc. :</i>			

DANGEROUS GOODS OCCURRENCE REPORT

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT MARCHANDISES DANGEREUSES

CMR.OPS.FORM.604



Part IV: OTHER RELEVANT INFORMATION / AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

26. Other relevant information (including suspected cause, any action taken):

Autres informations pertinentes (y compris cause présumée, mesures prises) :

Part V: REPORTER / DÉCLARANT

27. Name and title of person making the report:

Nom et fonction de la personne établissant le compte rendu

28. Telephone No:

N° de téléphone

29. Company:

Société

30. Reporter's ref.:

Référence du déclarant

31. Address:

Adresse

32. Signature:

Signature

33. Date (dd/mm/yyyy):

Date (jj/mm/aaaa)

DANGEROUS GOODS OCCURRENCE REPORT

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT MARCHANDISES DANGEREUSES

CMR.OPS.FORM.604



CONTINUATION SHEET / FEUILLE DE CONTINUATION

Description of the occurrence (continuation):

Description de l'événement (suite) :

DANGEROUS GOODS OCCURRENCE REPORT

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT MARCHANDISES DANGEREUSES

CMR.OPS.FORM.604



Instructions for completing Form CMR.OPS.FORM.604

Instructions pour remplir le formulaire CMR.OPS.FORM.604

GENERAL. This form is used by operators and other organisations involved in the transport of dangerous goods by air to report dangerous goods accidents and incidents, and the discovery of undeclared or misdeclared dangerous goods, in accordance with the applicable regulations (CAT.GEN.MPA.200(e); SPA.DG.105(b)(8)), ICAO Annex 18 and the Technical Instructions (Doc 9284). The operator shall report without delay to the CCAA and to the authority of the State in which the event occurred.

GÉNÉRALITÉS. Le présent formulaire est utilisé par les exploitants et les autres organismes intervenant dans le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne pour signaler les accidents et incidents impliquant des marchandises dangereuses, ainsi que la découverte de marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées, conformément à la réglementation applicable (CAT.GEN.MPA.200(e) ; SPA.DG.105(b)(8)), à l'Annexe 18 de l'OACI et aux Instructions techniques (Doc 9284). L'exploitant rapporte sans délai à la CCAA et à l'autorité de l'État dans lequel l'événement s'est produit.

NOTES / Notes

1. Any type of dangerous goods occurrence must be reported, irrespective of whether the dangerous goods are contained in cargo, mail or baggage.
Tout type d'événement impliquant des marchandises dangereuses doit être signalé, que les marchandises dangereuses se trouvent dans le fret, le courrier ou les bagages.
2. A dangerous goods accident is an occurrence associated with and related to the transport of dangerous goods which results in fatal or serious injury to a person or major property damage. For this purpose serious injury is an injury which is sustained by a person in an accident and which: (a) requires hospitalisation for more than 48 hours, commencing within 7 days from the date the injury was received; or (b) results in a fracture of any bones (except simple fractures of fingers, toes or nose); or (c) involves lacerations which cause severe haemorrhage (bleeding), nerve, muscle or tendon damage; or (d) involves injury to any internal organ; or (e) involves second or third degree burns, or any burns affecting more than 5% of the body surface; or (f) involves verified exposure to infectious substances or injurious radiation. A dangerous goods accident may also be an aircraft accident; in which case the normal procedure for reporting of air accidents must be followed.
Un accident impliquant des marchandises dangereuses est un événement associé et lié au transport de marchandises dangereuses qui entraîne des blessures mortelles ou graves à une personne ou des dommages matériels importants. À cette fin, une blessure grave est une blessure subie par une personne lors d'un accident et qui : (a) nécessite une hospitalisation de plus de 48 heures, commençant dans les 7 jours suivant la date à laquelle la blessure a été subie ; ou (b) entraîne une fracture d'un os quelconque (à l'exception des fractures simples des doigts, des orteils ou du nez) ; ou (c) comporte des lacerations causant une hémorragie grave, des lésions de nerfs, de muscles ou de tendons ; ou (d) comporte une lésion d'un organe interne ; ou (e) comporte des brûlures du deuxième ou du troisième degré, ou des brûlures affectant plus de 5 % de la surface du corps ; ou (f) comporte une exposition vérifiée à des matières infectieuses ou à des rayonnements nocifs. Un accident impliquant des marchandises dangereuses peut également être un accident d'aéronef ; dans ce cas, la procédure normale de compte rendu des accidents d'aviation doit être suivie.
3. A dangerous goods incident is an occurrence, other than a dangerous goods accident, associated with and related to the transport of dangerous goods, not necessarily occurring on board an aircraft, which results in injury to a person, property damage, fire, breakage, spillage, leakage of fluid or radiation or other evidence that the integrity of the packaging has not been maintained. Any occurrence relating to the transport of dangerous goods which seriously jeopardises the aircraft or its occupants is also deemed to constitute a dangerous goods incident.
Un incident impliquant des marchandises dangereuses est un événement, autre qu'un accident impliquant des marchandises dangereuses, associé et lié au transport de marchandises dangereuses, ne se produisant pas nécessairement à bord d'un aéronef, qui entraîne des blessures à une personne, des dommages matériels, un incendie, une rupture, un déversement, une fuite de liquide ou de rayonnement ou toute autre preuve que l'intégrité de l'emballage n'a pas été maintenue. Tout événement lié au transport de marchandises dangereuses qui met gravement en danger l'aéronef ou ses occupants est également considéré comme un incident impliquant des marchandises dangereuses.



DANGEROUS GOODS OCCURRENCE REPORT
RAPPORT D'ÉVÉNEMENT MARCHANDISES DANGEREUSES
CMR.OPS.FORM.604



4. This form should also be used to report any occasion when undeclared or misdeclared dangerous goods are discovered in cargo, mail or unaccompanied baggage or when accompanied baggage contains dangerous goods which passengers or crew are not permitted to take on aircraft.
Le présent formulaire doit également être utilisé pour signaler tous les cas où des marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées sont découvertes dans le fret, le courrier ou les bagages non accompagnés, ou lorsque des bagages accompagnés contiennent des marchandises dangereuses que les passagers ou les membres d'équipage ne sont pas autorisés à emporter à bord d'un aéronef.
5. An initial report, which may be made by any means, must be dispatched within 72 hours of the occurrence, to the Authority of the State (a) of the operator; and (b) in which the incident occurred, unless exceptional circumstances prevent this. This occurrence report form, duly completed, must be sent as soon as possible, even if all the information is not available.
Un compte rendu initial, qui peut être effectué par tout moyen, doit être expédié dans les 72 heures suivant l'événement à l'Autorité de l'État (a) de l'exploitant ; et (b) dans lequel l'incident s'est produit, sauf circonstances exceptionnelles l'en empêchant. Le présent formulaire de compte rendu d'événement, dûment rempli, doit être envoyé dès que possible, même si toutes les informations ne sont pas disponibles.
6. Copies of all relevant documents and any photographs should be attached to this report.
Les copies de tous les documents pertinents et toutes les photographies doivent être jointes au présent compte rendu.
7. Providing it is safe to do so, all dangerous goods, packaging, documents, etc. relating to the occurrence must be retained until after the initial report has been sent to the Dangerous Goods State Authority and they have indicated whether or not these should continue to be retained.
Dans la mesure où cela peut se faire en toute sécurité, toutes les marchandises dangereuses, tous les emballages, documents, etc. relatifs à l'événement doivent être conservés jusqu'à ce que le compte rendu initial ait été envoyé à l'Autorité de l'État chargée des marchandises dangereuses et que celle-ci ait indiqué si ces éléments doivent continuer à être conservés ou non.

SUBMISSION AND CONTACT / Dépôt et contact

Send the completed form to the CCAA. For any information: airops.oversight@ccaa.aero.
Adresser le formulaire renseigné à la CCAA. Pour toute information : airops.oversight@ccaa.aero.

43